

**Rubrique:** Construction, territoire, énergie et transports

**Sous-rubrique:** Mise à ban

**Date de publication:** KABVS 13.12.2024

**Visible par le public jusqu'au:** 13.03.2025

**Numéro de publication:** BA-VS60-0000000180

#### Entité de publication



Commune de Bourg-Saint-Pierre, Route de Raveire 5, 1946 Bourg-St-Pierre

## Mise à ban, Bourg-Saint-Pierre

### Mise à ban

#### Information sur la mise à ban

En application des articles 258 à 260 CPC, il est interdit de manière permanente à quiconque - ayant droits exceptés - de se parquer sur toute la surface de la parcelle No 276 de Bourg-Saint-Pierre, pour une durée indéterminée, sous peine d'une amende de Fr. 2000.- au plus.

#### Moyen de droit / Consultation

Il peut être fait opposition à la présente décision dans un délai de 30 jours dès la publication, par requête écrite adressée au Juge de commune.

#### Point de contact

Commune de Bourg-Saint-Pierre - Juge de commune  
Route de Raveire 5  
1946 Bourg-St-Pierre

#### Délai

Expiration du délai: 13.01.2025